

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-236/CG/CG modification du taux de l'indemnité mensuelle de risque et de sujétions du personnel de la garde Territoire

n° 75-236/CG/CG

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
12 février 1975

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1975

Date du numéro
10 mars 1975

TEXTE INTÉGRAL

L'indemnité mensuelle de risque et de sujétions du personnel de la Garde tefritoriale est fixée ainsi qu'il suit, pour compter du 1^{er} janvier 1975.